

Code de conduite

Tous les membres de Langues Canada doivent, comme condition de leur adhésion, respecter en tout temps le code de conduite suivant :

- s'assurer que toutes les lois et tous les règlements applicables de la province ou du territoire dans lequel se trouve le programme sont respectés en tout temps;
- s'assurer que tous les membres du personnel, les étudiants et les agents connaissent bien les normes d'accréditation de Langues Canada;
- reconnaître, respecter et promouvoir la diversité culturelle et l'ethnicité inhérentes aux employés, étudiants et collègues d'un programme;
- toujours fournir des renseignements précis sur les programmes, les services et les attentes scolaires;
- s'assurer que tout le matériel de commercialisation et les sites Web fournissent des renseignements exacts et expressément éviter la publication ou l'affichage d'affirmations fallacieuses ou trompeuses;
- informer les étudiants, avant leur inscription, de la totalité des frais, des modalités ainsi que de la politique de remboursement;
- s'assurer que tous les agents et leur matériel présentent intégralement et fidèlement vos programmes, services et modalités;
- ne faire affaire qu'avec des agences de bonne réputation;
- respecter, sans restriction, toutes les assertions faites par le programme aux étudiants et aux agents ainsi que les accords conclus avec eux;
- ne pas faire intentionnellement de déclarations fausses ou trompeuses au sujet d'autres programmes, étudiants ou agents;
- traiter toutes les demandes, critiques et plaintes de façon impartiale et en temps opportun;
- veiller à ce que la Politique sur le règlement des différends de Langues Canada ou une politique interne sur le règlement des différends d'un établissement public soit communiquée au personnel, aux étudiants et aux agents comme moyen de traiter des différends non résolus et soit bien comprise par ces personnes.

En cas de fermeture d'une école, les membres de Langues Canada conviennent de :

- travailler avec le personnel de Langues Canada afin de réduire au minimum les répercussions d'une telle fermeture sur les étudiants touchés;
- travailler avec le personnel de Langues Canada pour offrir des programmes de rechange aux étudiants touchés;
- offrir des programmes de rechange aux étudiants touchés qui sont équivalents, dans la mesure du possible, au programme qu'ils ont perdu;
- ne pas imposer des frais aux étudiants touchés pour les programmes qui sont équivalents à ceux qu'ils ont perdus en raison de la fermeture de l'école.